



Résolution 2022-09-R04

SITE INTERNET

Attendu que nous avons un devoir de maintenir de bonnes communications envers nos membres;

Attendu qu'en contexte de télétravail, le besoin d'avoir une vitrine publique ainsi qu'un endroit pour informer adéquatement nos membres est primordial;

Attendu que notre site Facebook à ses limitations quant à la possibilité de conserver, publier ainsi que rechercher de la documentation utile et essentielle pour nos membres;

Il est résolu que la section locale 10005 se dote d'un site internet pour répondre à ses besoins.

Il est de plus résolu, en accord avec le protocole du SEI National concernant les sites Web et les médias sociaux, d'obtenir l'approbation du président national du SEI pour l'utilisation du nom du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt.

Il est de plus résolu d'acheter un nom de domaine au coût de 0.01 \$ pour la première année, avec un enregistrement de 3 ans auprès de la compagnie GoDaddy. Le renouvellement prévu est de 19.99 \$ pour les deux années suivantes. Après vérification, le nom du domaine SEI10005.ca est disponible.

Il est également résolu d'acheter un plan annuel de type Premium auprès de cette même compagnie au coût de 22,99\$/mois pour un total de 275,88\$. Le renouvellement sera au coût de 27,99\$/mois pour les années subséquentes.

Proposée par Marie-Eve Gélinas

Secondée par Dany Gélinas

Adoptée _____

Date d'entrée en vigueur, Le

Jocelyn Boulanger

Secrétaire SEI 10005